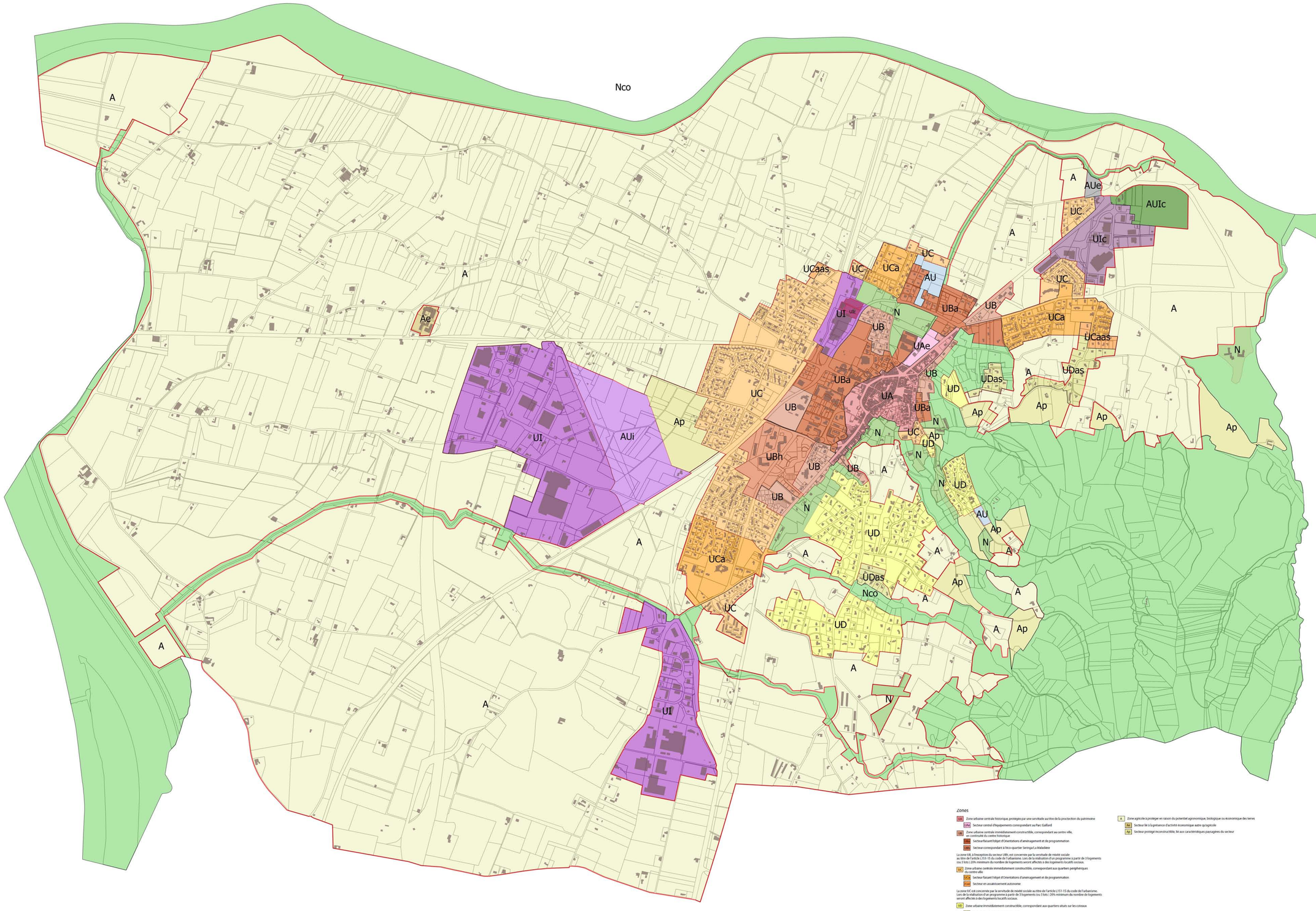

Zones

- UA — Zone urbaine centrale historique, protégée par une servitude au titre de la proctection du patrimoine
  - UAd — Secteur central d'équipements correspondant au Parc Gaillard
- UB — Zone urbaine centrale immédiatement constructible, correspondant au centre ville, en continuité du centre historique
  - UBa — Secteur faisant fobjet d'Orientations d'aménagement et de programmation
  - UBh — Secteur correspondant à l'éco-quartier Seringa/La Maladière

La zone UB, à l'exception du secteur UBh, est concernée par la servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme. Lors de la réalisation d'un programme à partir de 3 logements (ou 3 lots) 20% minimum du nombre de logements seront affectés à des logements locatifs sociaux.

- UC — Zone urbaine centrale immédiatement constructible, correspondant aux quartiers périphériques du centre-ville
  - UCa — Secteur faisant fobjet d'Orientations d'aménagement et de programmation.
  - UCaas — Secteur en assainissement autonome.

La zone UC est concernée par la servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme. Lors de la réalisation d'un programme à partir de 3 logements (ou 3 lots) 20% minimum du nombre de logements seront affectés à des logements locatifs sociaux.

- UD — Zone urbaine immédiatement constructible, correspondant aux quartiers situés sur les coteaux
  - UDas — Secteur en assainissement autonome
- UI — Zone urbaine immédiatement constructible, correspondant aux zones d'activités des Iliaches et de Champgrand
  - UIc — Secteur correspondant à la zone des Crozes et reservé aux activités commerciales
- AU — Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune. Cette zone ne bénéficie pas dans sa périphérie immédiate d'équipements d'infrastructure de capacité suffisante. L'urbanisation du secteur est soumise à modification du présent PLU
  - AUe — Secteur d'équipements futurs
  - AUi — Secteur d'extension de la zone d'activité de Champgrand
  - AUIc — Secteur d'extension de la zone d'activité des Crozes
- N — Zone naturelle et forestière à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
  - Nco — Secteur lié aux milieux fonctionnels et aux corridors écologiques
- A — Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres
  - Ae — Secteur lié à la présence d'activité économique autre qu'agricole
  - Ap — Secteur protégé inconstructible, lié aux caractéristiques paysagères du secteur

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE LORIOL-SUR-DRÔME

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/8 000°

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
8 rue Victor Lagrange - 69008 Lyon
tél : 04 78 40 76 07 fax : 04 78 40 73 05

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation